



Paris, le 13 juillet 2022

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Le point d'indice de la Fonction Publique enfin revalorisé, mais loin d'être à la hauteur des attentes de la profession...**

Après 10 ans de gel du point d'indice, la Fédération nationale des orthophonistes se réjouit de voir enfin le point d'indice revalorisé.

En effet, ce 7 juillet 2022 est sorti le décret 2022-994 portant sur la majoration du point des agents publics rémunérés sur la base d'un indice. Cette augmentation de 3,5% prend effet à compter du 1er juillet 2022, la valeur du point devrait donc passer de 4,686 euros à 4,85 euros environ.

La conséquence de cette augmentation est, par exemple, pour un·e orthophoniste de la fonction publique hospitalière, un gain de 73 euros brut pour un indice majoré de 445 (échelon 2) ou encore un gain de 91,32 euros brut pour un indice majoré de 558 (échelon 6).

La FNO dénonce néanmoins l'insuffisance de cette mesure qui ne permet pas de compenser la perte de pouvoir d'achat ni de rémunérer à leur juste valeur le niveau de compétences et de responsabilité des orthophonistes. Cette augmentation est bien en deçà de l'inflation qui est estimée à 5,5% pour 2022 selon l'Insee.

Les orthophonistes fuient les établissements de santé, les postes ne sont plus pourvus et la qualité des soins s'en trouve altérée.

Le maigre salaire n'est pas la seule raison de cette fuite. Les conditions de travail des orthophonistes salarié·es, notamment de la fonction publique, se dégradent !

La FNO alerte depuis plusieurs années sur la situation des orthophonistes en salariat, qui compromet fortement l'accès au soin en orthophonie et la formation initiale des étudiant·es.

La méconnaissance du métier d'orthophoniste par la hiérarchie, la non-reconnaissance de nos compétences, la non-titularisation et la modification de nos missions sont autant d'éléments qui mettent à mal les orthophonistes salarié·es.

**La FNO réclame au plus vite une franche augmentation des salaires des orthophonistes, sous peine de voir les conditions d'exercice se dégrader davantage.**

***Présentation de la FNO :** Syndicat professionnel qui fédère 8 200 orthophonistes, la FNO représente l'Orthophonie et les orthophonistes aux niveaux national et local. Elle vise à défendre et promouvoir leur exercice et à améliorer la qualité des soins, pour les patients et pour le système de santé.*

**Contact presse :** Sarah DEGIOVANI – Présidente de la FNO – 06 48 13 46 39